

## PRÉSENTATION

- Niveau d'entrée : C1 à C1 + (selon le Cadre européen commun de référence pour les langues).
- Accès : test de placement ou DAEF
- Niveau de sortie : C2
- Durée : 1 semestre (13 semaines cours), soit environ 200 heures.
- Contenus :
  - Tronc commun           40 %  
Enseignements fondamentaux : langue écrite et orale et méthodologie universitaire.
  - Dominantes obligatoires           40 %  
À titre d'exemples, ces dominantes varient selon les centres : littérature, linguistique, histoire, AES, LEA, politique européenne, économie et gestion. (prises dans les enseignements des composantes ou enseignées dans le centre).
  - Options           20 %  
À titre d'exemple : culture et société, traduction, français sur objectifs spécifiques, renforcement de la méthodologie universitaire.

## GRILLE

### A. TRONC COMMUN

#### Compétences linguistiques et pragmatiques

Épreuves	Durée	Note
<b>Compréhension de l'oral</b> Compréhension d'un document audio de type universitaire testant la compréhension globale (repérage de la structure du document) et la compréhension détaillée (registres de langue, nuances terminologiques, manifestation de l'implicite)	1 heure maximum	30
<b>Expression orale</b> Exposé sous forme de soutenance (d'un dossier, d'un journal de bord, d'un rapport de stage ou d'un mémoire de recherche) suivi d'un entretien-débat avec le jury	45 minutes	30
<b>Compréhension de l'écrit</b> D'un texte de presse semi-spécialisée, d'un extrait d'ouvrage ou d'une production universitaire, questionnaire portant sur les aspects linguistique, pragmatique, discursif, interculturel.	2 heures	40
<b>Expression écrite</b> Dissertation ou reformulation ou écriture créative	3 heures	40

### B. AUTRES ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES ET DISCIPLINAIRES

#### 1. Dominante

Épreuves	Durée	Note
<b>2 épreuves écrites</b> Précédées ou non d'un exposé oral individuel au titre de l'évaluation continue	2 heures chacune	50 50

#### 2. Options

Épreuves	Durée	ECT
<b>2 à 3 épreuves écrites et/ou orales</b>	Écrit : 1 h chacune Oral non précisé	2 x 30 3 x 20

Le contrôle continu est laissé à la discrétion des centres (modalités et pourcentages).

Validation possible en ECTS.

L'ensemble des épreuves peut être découpé et validé en unités capitalisables.

## TRONC COMMUN – COMPRÉHENSION DE L'ORAL

### 1. Objectifs et principaux savoir-faire requis

Tester la capacité à comprendre une intervention orale (compréhension globale et détaillée), tester la capacité à repérer une structure, une progression (chronologique, oppositive, argumentative...).

Tester la capacité à identifier les registres de langue, les nuances terminologiques et les manifestations de l'implicite.

### 2. Nature de l'épreuve

Écoute ou visionnement collectif et questionnaire individuel avec questions et réponses écrites.

### 3. Supports

– Documents vidéo ou audio: extrait de conférence, de cours magistral, d'émission radiophonique et/ou télévisuelle.

– Durée du document: de 6 à 10 minutes.

**4. Durée de l'épreuve et conditions d'écoute:** une heure maximum

### 5. Modalités de passation

Deux écoutes du document audio ou vidéo à trois minutes d'intervalle.

La deuxième écoute sera immédiatement suivie de la lecture enregistrée des consignes et des questions.

Une seule écoute des questions, 15 secondes d'intervalle entre chaque question.

*Recommandation:* il est conseillé d'enregistrer la cassette en temps réel.

### 6. Typologie des questions

– Questionnaire à choix multiple (de 15 à 20 questions, 4 à 5 items par question) et questions ouvertes à réponse courte

*et/ou*

– Prise de notes guidée testant la compréhension globale (repérage de la structure du document) et la compréhension détaillée (registres de langue, nuances terminologiques, manifestations de l'implicite).

### **7. Consignes**

Les consignes peuvent figurer sur la copie remise à l'étudiant.

Les questions ne doivent pas y figurer.

La prise de notes pendant les deux écoutes du document est conseillée.

### **8. Critères d'évaluation**

La pondération des points fait varier la nature d'une épreuve.

L'évaluation portera sur la capacité à dominer le sens général d'un oral et la perspective dans laquelle il a été produit.

*Rappel*: on n'évalue pas la qualité de la langue en tant que telle, mais comme moyen de transmettre le message. Seules les erreurs compromettant l'intelligibilité seront pénalisées.